

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLAINES LA GONAIS

Séance du 27 juin 2019

Dès l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour un complément d'information sur le projet éolien Cherré-au, Cormes. Le conseil municipal valide cette proposition qui sera inscrite au dernier point de la séance

Attribution du marché d'éclairage public

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le site marchés publics de la Sarthe avec la remise des offres fixé au 11 juin 2019 à 17h,

Vu les montants issus de la consultation et de ceux inscrit au budget, le conseil municipal opte pour réaliser les travaux de rénovation d'éclairage public,

Vu les critères de jugement des offres

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des présents et représentés :

- retient l'entreprise GARCZYNSKI TRAPLOIR CITEOS qui a obtenu la note maximale pour un montant de 68 116,81 € HT soit 81 740,17 € TTC.
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

Eclairage public : plan de financement prévisionnel

Vu l'attribution du marché public de rénovation de l'éclairage public à l'entreprise Garczynski Traploir Citeos, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre à jour le plan de financement comme suit :

Origine des financements	Montant de subvention sollicité	Taux	Estimation	Taux	Définitif	DATE VALIDATION
MONTANT TOTAL H.T DE L'OPERATION			72 160,88		68 116,81 €	délibération du 27/06/2019
Financement de l'Etat DETR	36 080,44 €	50%	72 160,88 €	20%	13 623,00 €	arrêté du 11/06/2019
Conseil Régional	7 216,00 €	10%	72 160,88 €	10%	7 216,00 €	
Fonds de concours CCHS	- €	0%	- €	18%	12 500,00 €	CS du 26/06/2019
Commune de Villaines La Gonais	28 864,44 €	40%	72 160,88 €	52%	34 777,81 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des présents et représentés approuve le plan de financement ci-dessus.

Reprise de concessions cimetièrè

Monsieur le Maire présente le devis des Pompes funèbres Pellodi pour la reprise de 32 concessions pour un coût s'élevant à 9 290,26 € TTC. Les pompes funèbres Fouquet, n'ont pas donné suite à notre demande de devis.

Les membres du conseil décident la reprise des 32 concessions, acceptent le devis et chargent Monsieur le Maire de sa signature. Les factures seront réglées au compte 2315 programme 65 (cimetière).

Par ailleurs, les membres du Conseil demande à Monsieur le Maire de reprendre contact avec les pompes funèbres Pellodi pour relever la concession n°51 du carré 3.

Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe - Avancement de grade

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal, la création d'un emploi d'adjoint administratif principal 2^e classe pour assurer les missions de secrétaire de mairie.

Après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

DECIDE la création à compter du 1^{er} juillet 2019, d'un emploi permanent à temps non complet (28 heures hebdomadaire) d'adjoint administratif principal 2^e classe.

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Projet d'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Cherré-au et Cormes, complément d'information

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un complément d'information concernant le projet d'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Cherré-au et Cormes. La communauté de communes de l'Huisne Sarthoise a émis un avis défavorable au projet lors de sa séance du 25 juin 2019. Des informations non inscrites dans le dossier d'enquête publique ont été évoquées, la hauteur des quatre éoliennes étaient de 150m tandis que dans le dossier d'enquête publique trois ont une hauteur de 180m et une seule de 150m. De plus, le projet n'est pas situé en zone favorable dans le schéma départemental éolien de la Sarthe. Une zone d'ombre semble également concerner le montage juridique de la société portant le projet.

Le conseil municipal prend acte de ces informations mais ne modifie pas la délibération du 6 juin 2019, 6 conseillers municipaux ne sont pas présents ce jour à la séance.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée
Approbation de la séance du 27 juin 2019; le Maire Michel ODEAU